



2016

—
RAPPORT
D'ACTIVITÉ



SOMMAIRE

LE SYNDICAT MIXTE DU SCoT Nord-Isère

Un périmètre qui se stabilise.....	p.4
La modification des statuts.....	p.6
Les instances du Syndicat Mixte.....	p.6
Une équipe technique au service de la mise en œuvre du SCoT.....	p.7
La gestion budgétaire.....	p.7

LA MISE EN ŒUVRE DU SCoT ACTUELLEMENT EN VIGUEUR

Les missions d'animation technique.....	p.8
Les avis du Syndicat Mixte.....	p.11
Les procédures d'élaboration de PLU et PLH.....	p.12
Les procédures de modification de POS - PLU - ZAC ou de Déclaration de projet.....	p.12
Les Permis de Construire ou Permis d'Aménager > 5 000 m ²	p.12
Les dossiers d'autorisation commerciale soumis en CDAC.....	p.13
Les autres consultations.....	p.13

LA RÉVISION GÉNÉRALE DU SCoT

La procédure de révision.....	p.14
Le contenu du projet.....	p.16
L'assistance juridique.....	p.17
La concertation.....	p.17

LE DÉVELOPPEMENT DU PARTENARIAT

Le partage des connaissances avec les intercommunalités.....	p.18
La participation à l'avancée des projets du territoire.....	p.19
L'inter-SCoT de l'aire métropolitaine lyonnaise.....	p.19

ANNEXE

Annexe 1 : Les instances du Syndicat Mixte du SCoT Nord-Isère en 2016.....	p.20
Annexe 2 : Le rapport d'activité 2016 de l'inter-SCoT.....	p.22

Édito



Comme on le présentait avec la loi NOTRE et l'incitation à la fusion des intercommunalités, le territoire du SCoT Nord-Isère composé d'une communauté d'agglomération et de 7 communautés de communes a fait l'objet d'une réorganisation territoriale qui s'est, pour l'essentiel, réalisée au cours de l'année 2016. Cet évènement majeur a suscité beaucoup de questions et de débats au sein des intercommunalités concernées et a eu des conséquences non négligeables sur le périmètre du SCoT puisque 2 communautés de communes (CC des Balmes Dauphinoises et CC de la Région Saint-Jeannaise) sont sorties du Syndicat Mixte du SCoT suite à leur fusion respective avec des intercommunalités voisines.

À ce jour, le périmètre du SCoT est fort de 3 intercommunalités : la Communauté d'agglomération Porte de l'Isère, la Communauté de communes des Collines du Nord Dauphiné et la Communauté de communes des Vals du Dauphiné (créée au 1^{er} janvier 2017).

Dans ce contexte de 2016, d'instabilité du périmètre du SCoT, les élus sont restés mobilisés pour faire avancer la révision du SCoT et travailler plus finement sur les orientations du Document d'Orientations et d'Objectifs notamment sur 3 sujets majeurs :

- En matière commerciale afin de tenir compte

des particularités d'un territoire arrivé à maturité commerciale mais dont la dynamique de développement reste bien présente. La volonté des élus est bien d'accompagner ce mouvement en priorité en faveur des centres-villes et centres-bourgs et d'encourager une modernisation des entrées de villes commerciales.

- En matière de politique de l'habitat afin d'adapter au mieux les orientations actuellement en vigueur à un territoire composé de communes diversifiées dans leurs caractéristiques (hameaux, logements sociaux, logements anciens, topographie, fonctionnement urbain).

- En matière d'espaces naturels et agricoles, de qualité de l'eau, de façon à assurer un cadre de vie de qualité, durable, préservant la biodiversité, les ressources et les fonctions de l'économie agricole.

Le rapport d'activité 2016 fait la synthèse des travaux menés au cours de cette année en pointant également, au-delà de la révision du document, l'actuelle mise en œuvre du SCoT permettant aux communes et intercommunalités de s'engager dans la mise en compatibilité de leurs documents d'urbanisme locaux ou intercommunaux, de façon à améliorer durablement le développement et l'aménagement de nos communes pour les habitants, nos enfants et petits-enfants.

Alain BERGER
Président

LE SYNDICAT MIXTE DU SCoT NORD-ISÈRE

Un périmètre qui se stabilise...

Le périmètre du SCoT a évolué de façon successive depuis la fin 2015 suite aux fusions des communautés de communes :

- de la Région Saint Jeannaise avec Bièvre Isère Communauté, la nouvelle intercommunalité créée a été rattachée au SCoT de Grenoble et a donc quitté le SCoT Nord-Isère,
- des Balmes Dauphinoises avec les CC de l'Isle Crémieu et du Pays des Couleurs, la nouvelle intercommunalité créée (la CC des Balcons du Dauphiné) a été rattachée au SCoT de la Boucle du Rhône en Dauphiné et a donc quitté le SCoT Nord-Isère,
- des Vallons de la Tour, de la Vallée de l'Hien, de Bourbre Tisserand et des Vallons du Guiers, la nouvelle intercommunalité (la CC des Vals du Dauphiné) a également intégré la commune nouvelle des Abrets en Dauphiné.

Le périmètre du SCoT est désormais constitué de 3 intercommunalités rassemblant 69 communes :

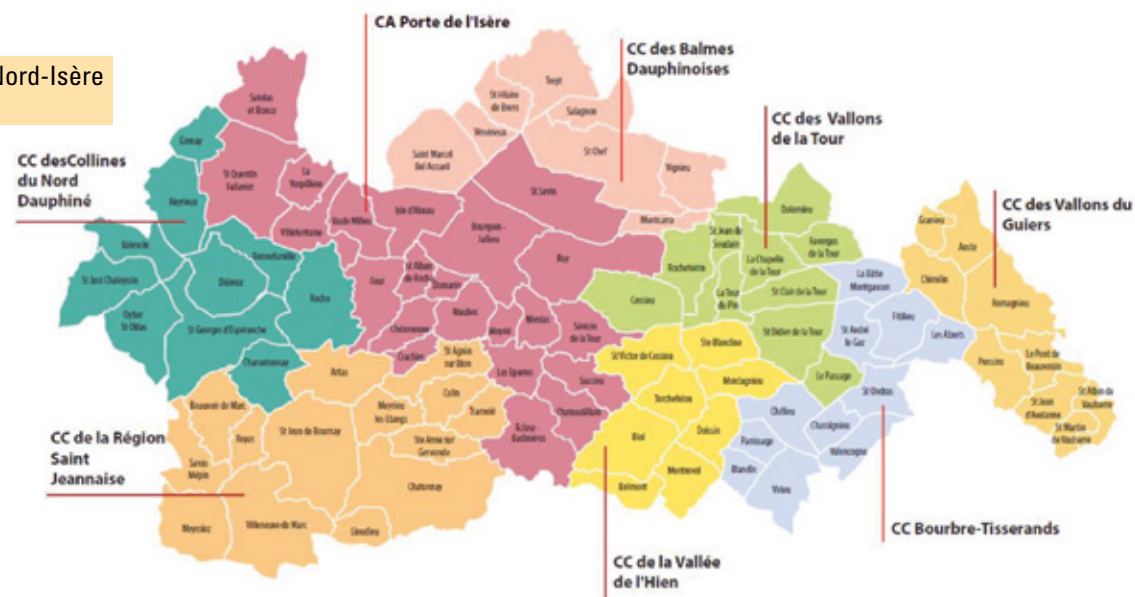
- la Communauté d'agglomération Porte de l'Isère « C.A.P.I. »,
- la Communauté de communes des Collines du Nord Dauphiné,
- la Communauté de communes des Vals du Dauphiné.

Le périmètre du SCoT Nord-Isère au 1^{er} septembre 2015

208 000 habitants
1 000 km²

0 2,5 5 7,5 10 Km

Source : SCoT Nord-Isère
Juillet 2016



Le périmètre du SCoT Nord-Isère au 1^{er} juillet 2016

191 000 habitants
724 km²

0 2,5 5 7,5 10 Km

Source : SCoT Nord-Isère
Juillet 2016



Le périmètre du SCoT Nord-Isère au 1^{er} janvier 2017

- 69 Communes
- 191 000 habitants
- 62 000 emplois
- 724 Km²
- 86 % d'espaces naturels et agricole

0 2,5 5 7,5 10 Km

Source : SCoT Nord-Isère
Février 2017



La modification des statuts

Le départ des Communautés de communes des Balms Dauphinoises (CCBD) et de Bièvre Isère Communauté (BIC) au 1^{er} juillet 2016 a entraîné une majorité absolue de l'un des membres restant en termes de représentativité au sein du Comité syndical, il a donc été nécessaire de modifier les statuts afin de rétablir la représentativité des membres adhérents au sein des instances délibératives et d'anticiper sur la fusion à venir concernant les EPCI des Vals du Dauphiné.

Avec les nouveaux statuts actés en novembre 2016 ; le Comité syndical est donc composé de trois délégués par intercommunalité adhérente, plus un délégué par tranche entière de 10 000 habitants (source DGF dernier recensement en vigueur), avec un délégué de plus pour les EPCI dont la décimale du quotient est supérieure à 0,5. Le nombre de délégués total est stable pendant la durée du mandat municipal.

Tableau effectué avec le départ de BIC et CCBD et en anticipant la création des VDD.

EPCI	POPULATION DGF 2015	NOMBRE DE DÉLÉGUÉS :	
		Nombre d'hab/10000	Nombre de sièges + 3 par intercommunalité
CAPI	103 985	10,3985	13
CCVDD	62 837	6,2837	9
CCCND	24 255	2,4255	5
TOTAL SCOT	191 077		27

Les instances du Syndicat Mixte

M. Alain BERGER est Président du Syndicat Mixte du SCoT Nord-Isère depuis le 8 juillet 2015.

LE COMITÉ SYNDICAL

Le Comité syndical était composé de 43 délégués en 2016, (cf. annexe 1)

et représente l'instance décisionnelle et délibérative du Syndicat. Il gère l'ensemble des activités du syndicat et se prononce sur les grandes orientations administratives et politiques du syndicat. Il s'est réuni à 4 reprises au cours de l'année 2016.

Avec la modification des statuts et la création de la CC des Vals du Dauphiné au 1^{er} janvier 2017, la composition du Bureau a été ajustée au prorata des 27 délégués installés lors du Comité syndical du 22 février 2017 : 8 Vice-présidents siègent désormais au Bureau syndical.

Récapitulatif des délibérations prises

27/01/2016

N°01- Diagnostic du territoire
Procès-verbal sur le débat d'orientation sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) du SCoT Nord-Isère

10/02/2016

N°02- Adoption du compte de gestion 2015
N°03- Adoption du compte administratif 2015
N°04- Affectation du résultat de l'exercice 2015
N°05- Cotisation des EPCI pour l'année 2016
N°06- Vote du budget primitif 2016
N°07- Désignation du représentant du Syndicat Mixte du SCoT Nord-Isère au sein de l'agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise

11/05/2016

N°08- Retrait de la Communauté de communes des Balms dauphinoises (CCBD) et définition des modalités financières de sortie

20/07/2016

N°09-Modification des statuts

LE BUREAU SYNDICAL

Le Bureau syndical est composé de 12 Vice-présidents (cf. annexe 1), élus parmi les délégués syndicaux. Il impulse et suit les chantiers du SCoT et prépare l'ordre du jour et les délibérations à soumettre au Comité syndical. En outre, le Bureau – au regard de l'article L. 142-1 du Code de l'urbanisme et en vertu de la délégation qui lui a été donnée lors de la délibération du Comité syndical du 9 juillet 2014 – émet un avis sur les documents d'urbanisme et opérations d'aménagement devant être compatibles avec le SCoT.

Le Bureau s'est réuni à 17 reprises en 2016. À côté du Bureau syndical, les 6 commissions de travail thématiques (fonctionnement de la structure, habitat, développement économique et commercial, environnement, déplacements, communication et évaluation) et la commission d'analyse des documents d'urbanisme ont donné lieu à 17 réunions avec les élus en 2016.

Une équipe technique au service de la mise en œuvre du SCoT

Pour fonctionner le Syndicat Mixte dispose d'une équipe technique et administrative constituée de 5 personnes :

- Marie Christine EVRARD, Directrice.
- Emmanuelle MASSARD, Assistante administrative.
- Lucie MANDÔ, Chargée de mission en urbanisme.
- Romain DELAGE, Chargé de mission en urbanisme, a quitté le SCoT en juillet 2016 et a été remplacé par Grégoire CAUX arrivé mi-septembre.
- Jérémie BEURRIER, Sigiste-cartographe.

Cette équipe a pour principale mission de **mettre en œuvre les orientations du SCoT et d'appliquer les décisions prises par les instances du syndicat**. Elle a également pour rôle d'alimenter la réflexion et de faciliter la prise de décision des élus. Elle assure aussi la gestion et le fonctionnement du Syndicat Mixte, l'organisation et le suivi technique des études, le développement du partenariat, la valorisation des orientations du SCoT. L'équipe travaille en concertation avec les intercommunalités membres et partenaires du SCoT : préparation et animation de réunions, élaboration d'outils d'information et de pédagogie adaptés. Par ailleurs l'équipe mobilise des expertises extérieures (juridique, informatique, communication, impression) nécessitant la passation de marchés publics. L'équipe assure aussi la gestion administrative, financière et le fonctionnement du syndicat.

- Le Syndicat Mixte bénéficie également d'appui technique extérieur :
- la société Vernalis assure un suivi annuel relatif au site internet. Il gère le paramétrage de la solution de messagerie Gmail.
 - la société FCI effectue l'installation et la maintenance du parc informatique de la structure.



La gestion budgétaire

Le Budget Prévisionnel 2016 a été voté lors du comité syndical du 10 février 2016 pour un montant de

626 293 €
en section de fonctionnement

210 961 €
en section d'investissement.

Point sur l'évolution de la cotisation depuis la création du syndicat Mixte

Année	Cotisation
2003 > 2006	1,00 € /an/hab
2007 > 2010	1,80 € /an/hab
2011	1,77 € /an/hab
2012 > 2014	1,87 € /an/hab
2015 > 2016	1,855 € /an/hab

1,855 €/hab
de participation des collectivités membres en 2016.

En 2016, avec le départ du Syndicat Mixte, des communautés de communes de la région saint-jeannaise et des balms dauphinoises, une négociation a été entreprise afin de définir les modalités financières de sortie de ces communautés de communes et établir un montant de compensation.

En effet la sortie conjuguée de ces 2 intercommunalités a impacté financièrement le Syndicat Mixte. Cela a représenté un manque à gagner de 12,83 % en termes de recettes. Par ailleurs, alors que le Syndicat Mixte était en pleine révision de son SCoT, cette sortie impliquant une réduction d'autant du périmètre du SCoT, a nécessité des études complémentaires à celles en cours pour la révision. En effet, il s'est agi de reprendre certaines données du diagnostic du territoire et de procéder à des ajustements du contenu du SCoT révisé afin de l'adapter au bon périmètre. Ces travaux ont été assurés en partie par l'agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise et par l'équipe du Syndicat Mixte. Le Syndicat Mixte a donc souhaité définir des modalités financières de sortie des deux intercommunalités et a missionné un cabinet d'expert en finances afin de l'aider à établir les montants des compensations demandées aux communautés de communes sortantes. Ces montants ont ensuite fait l'objet de négociation avec ces dernières – la loi n'encadrant rien sur cet aspect – pour aboutir à un accord trouvé en 2017.

LA MISE EN ŒUVRE DU SCOT ACTUELLEMENT EN VIGUEUR

Il s'agit avant tout de favoriser l'appropriation de la mise en œuvre du SCoT par l'ensemble des acteurs qui agissent sur le territoire : les communes, les intercommunalités, l'Etat, la Région, le Département, mais aussi les acteurs du monde privé : entreprises, promoteurs, associations...

La mise en application des orientations du SCoT a débuté en 2013. Cette mise en œuvre consiste à traduire concrètement dans les documents d'urbanisme locaux et projets d'aménagement, les orientations définies dans le Document d'Orientations Générales (DOG) du SCoT.

Cette traduction se fait dans un rapport de compatibilité entre ces projets locaux et le SCoT Nord-Isère.

Il s'agit pour les documents d'urbanisme locaux de s'inscrire dans les objectifs fixés par le SCoT, sans remettre en cause les orientations prescrites.

La mise en œuvre est portée par l'équipe technique du Syndicat Mixte. Elle se base sur un principe de proximité et d'écoute des besoins des collectivités, en prenant en compte leurs spécificités et en anticipant sur la révision du SCoT en cours.

Le Bureau syndical émet un avis sur les documents d'urbanisme devant être compatibles avec le SCoT.

Les missions d'animation technique

ACCOMPAGNER LA TRADUCTION DU SCOT AU SEIN DES DOCUMENTS D'URBANISME LOCAUX

- Présentation des prescriptions du SCoT aux élus du territoire.
- Suivi des études de PLH, de PLU des communes, réunions de travail et réunions des Personnes Publiques Associées.
- Conseils au quotidien sur la relation SCoT/PLU.
- Intervention dans le cadre de réunions publiques et ateliers de concertation de PLU.

Cette mission fait partie des compétences fondamentales de l'équipe technique afin de « faire vivre » le SCoT à l'échelle locale et conformément au rôle assigné au Syndicat Mixte du SCoT par le Code de l'Urbanisme de Personne Publique Associée aux procédures d'urbanisme.

Dans la continuité de l'année précédente, 2016 a été principalement dévolue à l'accompagnement des communes dans l'élaboration de leur document d'urbanisme. De nombreuses procédures de révision ont fait l'objet d'un arrêt au cours de l'année 2016. Les approbations devraient logiquement suivre dès début 2017.

En 2016, l'équipe a entamé le suivi du PLH de la Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère. Elle a également participé au suivi des études de PLU de 25 communes sur le territoire : Eclose-Badinières, Four, La Verpillière, Châteauvilain, L'Isle-d'Abeau, Maubec, Meyrié, Saint-Savin, Satolas-et-Bonce, Vaulx-Milieu, Chélieu, Saint-André-le-Gaz, Grenay, Heyrieux, Valencin, Saint Jean de Soudain, Les Eparres, Montcarra, Saint Marcel Bel Accueil, Vénérieu, Chèzeneuve, Roche, Cessieu, Granieu, Tramolé.

L'équipe du SCoT a ainsi participé à de nombreuses réunions de présentation des avancées des études par les bureaux d'études en urbanisme. Ces réunions avec les Personnes Publiques Associées sont importantes car elles permettent d'anticiper les éventuels points d'incompatibilité entre le projet communal et les orientations du SCoT. L'équipe est particulièrement sensible à un travail partenarial aux différentes phases clés du projet de PLU afin de trouver des solutions concrètes et adaptées aux problèmes posés.

APPORTER UN APPUI MÉTHODOLOGIQUE DANS LES PROCÉDURES D'URBANISME RÉGLEMENTAIRE

Actions développées

- Assistance à la rédaction de délibération de PLU.
- Atelier participatif de définition des enjeux de développement urbain avec les élus du Conseil Municipal.
- Assistance à la conduite d'appel d'offres pour des études de PLU(i).
- Accompagnement à la rédaction d'un cahier des charges.

Suite à la prise de compétence PLUi par la CCVT et la CCVH (décembre 2015), l'année 2016 a été l'occasion pour l'équipe du SCoT d'accompagner ces deux EPCI dans la procédure d'appel d'offre (rédaction du cahier des charges, audition des bureaux d'études...). Celle-ci a permis de recruter le prestataire en charge de l'élaboration des futurs PLUi. Pour cela, un travail important et continu a été effectué par l'équipe du SCoT et les techniciens des EPCI concernés. De nombreuses réunions d'information

incluant des aspects pédagogiques ont été organisées. Celles-ci ont permis aux élus communautaires de mieux comprendre les implications de ce changement majeur en matière d'urbanisme.

En parallèle de l'élaboration des PLU(i), **le SCoT Nord-Isère a transmis des données statistiques et cartographiques aux différents bureaux d'étude en charge de la réalisation des PLUi** (vallée de l'Hien et vallons de la Tour), mais aussi dans le cadre de certains PLU (notamment sur les communes de Montcarra, Panissage, Belmont et Blandin).

ASSURER UNE AIDE À LA DÉCISION SUR LES PROJETS D'URBANISME ET DE TERRITOIRE

Actions développées

- Réalisation d'un bilan des capacités d'urbanisation résiduelles.
- Assistance au lancement d'études d'aménagement et de programmation urbaine.

Si la planification territoriale est un exercice de prospective, celui-ci doit pouvoir trouver une concrétisation sur le terrain. Comment faire pour densifier le tissu urbain ? Rendre attractif le centre-bourg ? Que faire de ce terrain acquis par la commune ?... sont quelques-unes des questions abordées dans un PLU. Elles nécessitent parfois une étude approfondie en parallèle de l'élaboration du document d'urbanisme.

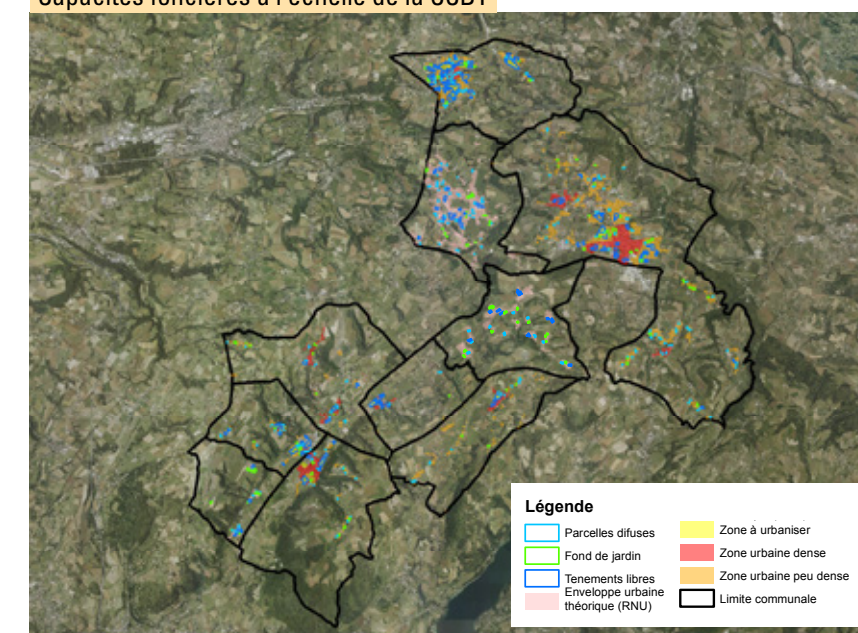
C'est pourquoi, de la même façon qu'elle procède pour les études de PLU, l'équipe du SCoT accompagne les collectivités sur le champ de l'aménagement avec l'assistance aux études pré-opérationnelles.

Le bilan des documents d'urbanisme élargi à la CCBT.

À l'instar du travail mené sur la CCVH et la CCVT en 2015, le Syndicat Mixte du SCoT a été sollicité afin de réaliser **une étude des potentiels de construction issus de l'analyse foncière du bassin de vie de la Communauté de communes Bourbre Tisserand (CCBT)**. À cette échelle, l'étude a démontré l'intérêt de mutualiser la question du PLU puisque l'ensemble des documents d'urbanisme nécessitait une révision. Pour cela, le travail réalisé s'est appuyé sur le SIG du SCoT avec la réalisation de traitement cartographique pour déterminer les espaces ayant le meilleur potentiel foncier.

En parallèle, les différentes pièces des documents d'urbanisme locaux de cet EPCI ont été passées au crible afin de lister l'ensemble des dispositions obsolètes et d'évaluer la marge à parcourir pour intégrer l'ensemble des objectifs nouveaux issus des lois sur l'urbanisme.

Capacités foncières à l'échelle de la CCBT



Des études d'aménagement et d'espace public

En 2016, le Syndicat Mixte du SCoT a initié et piloté un certain nombre d'études d'aménagement en mobilisant les financements des CDDRA et le partenariat avec l'EPORA.

- Montagnieu : aménagement du centre-bourg.
- Pressins : aménagement de l'extension du centre-bourg.
- Saint Savin : aménagement d'un îlot du centre-village.
- Pont de Beauvoisin : conseil sur la stratégie de revalorisation du centre-ville.
- Saint-Just-Chaleyssin : aménagement pour l'extension du centre-bourg et démarche d'animation participative.

SENSIBILISER LES ACTEURS PAR L'ANIMATION DE SÉANCES DE FORMATION-INFORMATION ET LA CRÉATION DE SUPPORTS PÉDAGOGIQUES

Publication de la fiche pratique n°3 : OAP sectorielles

Partie intégrante des actions pédagogiques du SCoT, ces fiches permettent de mettre en avant des « bonnes pratiques » d'aménagement. En 2016, les élus du Syndicat Mixte ont voulu orienter cette nouvelle publication vers un sujet concret : les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) sectorielles. En effet, cet outil est systématiquement mobilisé dans les PLU. Cependant, il peut prendre des formes très diverses et il n'est pas toujours simple d'élaborer l'OAP adéquate à la situation en présence. Dès lors, les collectivités en charge de l'élaboration des documents d'urbanisme peuvent rencontrer des difficultés lors des choix stratégiques liés à l'OAP.

Afin de mieux cerner leurs besoins, l'équipe du Syndicat Mixte a organisé une série d'échanges avec les partenaires concernés (notamment les Services Aménagement et Habitat des EPCI). Ces discussions ont confirmé leur intérêt pour un tel support. Elles ont également permis de cadrer le contenu de la fiche (rôle, diversité ou encore capacités de l'outil OAP).

ANIMER LES COMMISSIONS THÉMATIQUES SUR LES SUJETS IMPORTANTS DE LA MISE EN ŒUVRE DU SCOT

Une série de trois commissions sur la problématique des déplacements a été organisée en 2016. Recentrée autour d'un noyau restreint d'élus du Bureau syndical, cette instance a permis de balayer les différents sujets sur lesquels le SCoT peut initier des réflexions en matière de déplacements.

Les élus ont décidé de cibler les travaux de la commission sur :

- le réseau TER et le rabattement sur les gares,
- les questions liées à la mutualisation, au partenariat, à la gouvernance pour l'amélioration de l'offre alternative à la voiture individuelle,
- les parkings de co-voiturage.

Enfin, cette commission est aussi un lieu permettant de dialoguer avec les différents acteurs de la mobilité agissant sur le Nord-Isère.

Dans le sillage de ces commissions déplacements, les élus et les techniciens du SCoT ont rencontré des représentants de SNCF Réseau.

Cet échange a été l'occasion de connaître l'état d'avancement des grands projets d'infrastructures impactant le Nord-Isère (LGV Lyon Turin, plateforme de Grenay, CFAL). Les élus ont également eu l'occasion d'exposer leur volonté de voir les services ferroviaires s'améliorer sur la liaison Lyon-Grenoble.

En effet, cette ligne structure le territoire et joue un rôle fondamental pour articuler urbanisme et déplacements. La question du fret ferroviaire a également été abordée.

Les avis du Syndicat Mixte du SCoT en 2016

Le Syndicat Mixte du SCoT a pour mission fondamentale le suivi, en tant que Personne Publique Associée (PPA), de l'ensemble des procédures règlementaires soumises au devoir de compatibilité avec le SCoT (PLU, PLH, PDU, autorisations commerciales, permis de construction ou permis d'aménager de plus de 5 000 m² de surface de plancher...). Cette mission est assurée par les techniciens du Syndicat Mixte du SCoT à travers l'instruction des différents dossiers. L'avis sur la compatibilité avec le SCoT est émis par le Bureau syndical.

L'équipe technique est également présente à l'ensemble des réunions de travail associant les PPA, sur l'élaboration des PLU.

Cette implication permet en amont, d'alerter les élus du Bureau syndical sur les incompatibilités potentielles et d'éviter les avis défavorables sur le projet de PLU au moment de la consultation officielle des PPA.

Les dossiers de PLU sont analysés en « commission restreinte d'instruction des documents d'urbanisme », puis présentés au Bureau syndical qui émet un avis. Pour les dossiers de modification ou de déclaration de projet, la procédure et les délais courts laissés aux PPA pour exprimer leur avis ne permettent pas systématiquement une instruction du dossier en bureau syndical.

La fiche pratique n°3 est téléchargeable sur le site internet du SCoT Nord-Isère.

Les fiches pratiques du SCoT Nord-Isère | N°3
La boîte à outils de l'aménagement

OAP sectorielles : clés de compréhension et de succès

OAP = Orientations d'Aménagements et de Programmation

Depuis la loi Grenelle, l'OAP est une pièce obligatoire du Plan Local d'Urbanisme. Souvent schématisée et de lecture aisée pour tous (politiciens, constructeurs, élus), elle définit spatialement les ambitions des élus pour le développement de la commune à l'échelle d'un quartier ou d'un secteur défini.

Localisation

- En zone U, AU, A ou N du PLU ou PLH.
- Sur des terrains privés comme publics.

2 Types

- **OAP sectorielle** : périmètre défini sur une zone géographique circonscrite.
- **OAP thématique** : sur tout ou partie de la commune, orientations sur l'habitat, l'aménagement, le transport et les déplacements, le patrimoine, etc.

Pour en savoir +

L'OAP est définie dans les articles L. 151-6 et L. 151-7 du Code de l'Urbanisme.

→ Le nouveau code de l'urbanisme en vigueur depuis début 2016 permet à l'OAP d'énoncer des règles beaucoup plus précises se substituant ainsi au règlement du PLU. On parle alors d'« OAP valant règlement ».

Ceci a l'avantage de définir des règles spécialement adaptées au projet souhaité.



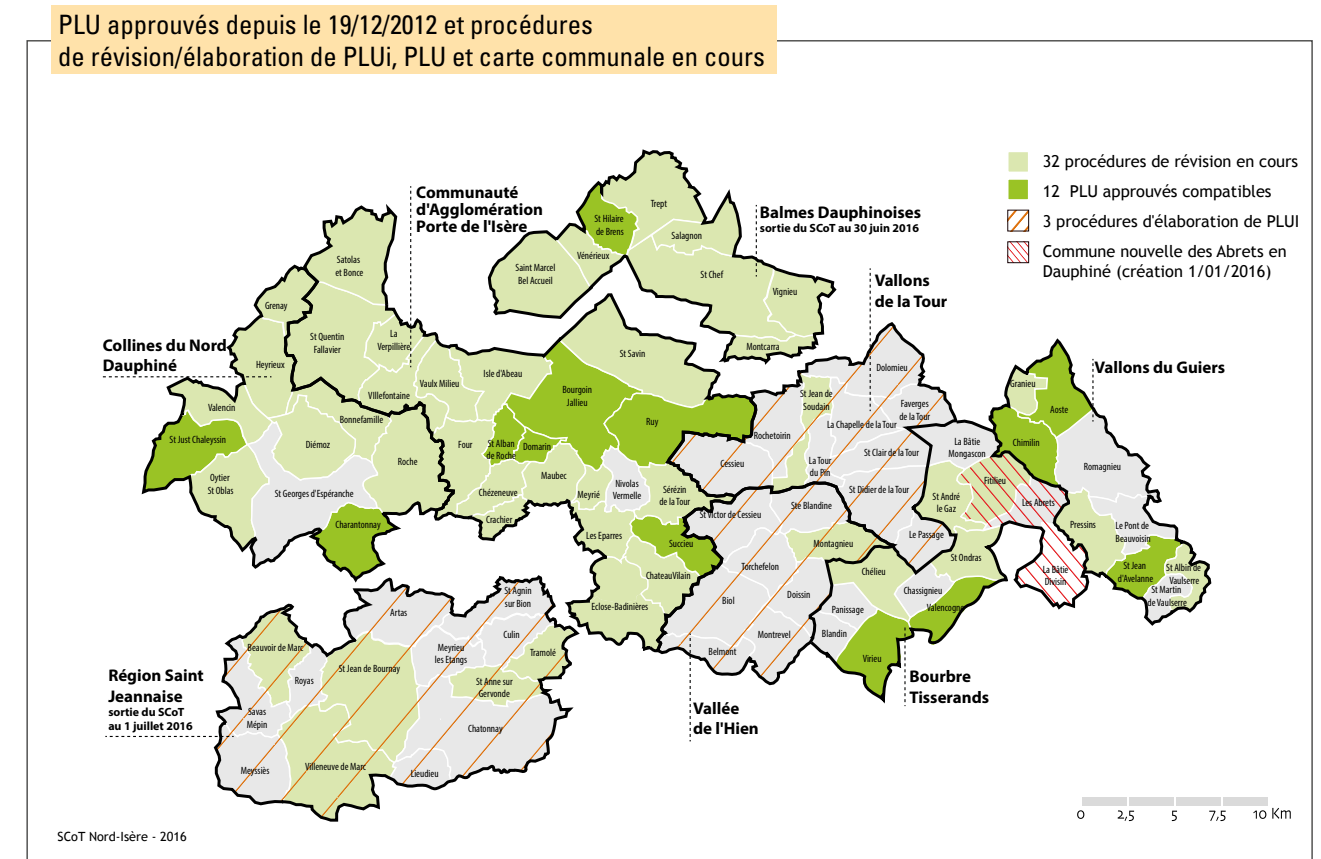
LE MOT DU PRÉSIDENT

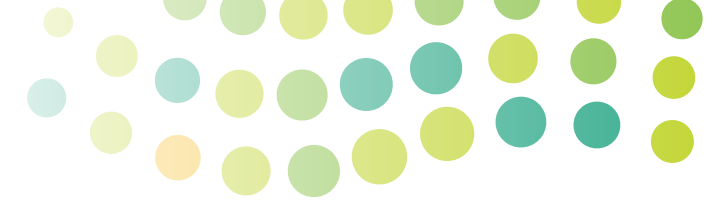
Si nous devons ne retenir qu'un mot de cette fiche, ce serait celui de l'articulation. Les OAP, directement au service des projets des collectivités, sont en effet quelques fois sous-estimés dans l'élaboration des PLU. Elles sont cependant des pièces essentielles dans la construction d'un projet d'aménagement optimal de la commune. L'OAP est ainsi un véritable outil d'intérêt général pour programmer l'amélioration du cadre de vie des habitants et répondre à leurs besoins futurs.

Nous avons donc souhaité dans cette fiche vous livrer quelques clés et bonnes pratiques.

Alain BERGER
Président du SCoT Nord-Isère







LES PROCÉDURES D'ÉLABORATION DE PLU ET PLH

Commune	Avis du Syndicat Mixte	Date du bureau syndical
Ruy Montceau	Avis favorable avec réserves	02/03/2016
Diémoz	Avis défavorable	28/09/2016
Valencin	Avis favorable avec réserves	28/09/2016
Fitilieu (commune fusionnée)	Avis favorable avec réserves	12/10/2016
Cessieu	Avis favorable avec réserves	12/10/2016
Saint Jean de Soudain	Avis réservé	12/10/2016
Chélieu	Avis favorable avec réserves	12/10/2016
Meyrié	Avis favorable avec réserves	21/12/2016

Délibération de lancement de revision de PLU prise en 2016

Villefontaine	06/07/2016
PLUi CCVG	06/12/2016
PLUi CCBT	19/12/2016
PLH CCCND	17/11/2016

LES PROCÉDURES DE MODIFICATION DE POS - PLU - ZAC, OU DE DÉCLARATION DE PROJET

Modification de POS, PLU ou ZAC, Déclaration de projet	Avis du Syndicat Mixte	
PLU Saint-Victor-de-Cessieu - Modification simplifiée n°2	Avis favorable	Janv-2016
PAZ Isle d'Abeau - Modification simplifiée	Avis réservé	Avr-2016
PLU Aoste - Modification simplifiée n°1	Avis favorable	Juill-2016
PLU Saint-Just-Chaleyssin - Modification simplifiée n°1	Avis favorable	Juill-2016
PLU Torchefelon - Modification simplifiée	Avis favorable	Sept-2016
PLU La Tour-du-Pin - Modification simplifiée n°3	Avis favorable	Déc-2016

LES PERMIS DE CONSTRUIRE OU PERMIS D'AMÉNAGER > 5 000 M² DE SURFACE DE PLANCHER

Permis de construire, permis d'aménager, création de ZAC

Saint-Georges-d'Esperanche	Déclaration de Projet n°1 - Réalisation bassin de rétention – Avis favorable	Sept-2016
----------------------------	--	-----------

LES DOSSIERS D'AUTORISATION COMMERCIALE SOUMIS EN CDAC

Le Syndicat Mixte du SCoT est membre de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial (CDAC) de l'Isère. Cette instance se positionne sur les grands projets commerciaux (cf. L752-1 du Code du commerce) et les créations ou extensions d'établissements cinématographiques d'envergure (cf. L212-7 du Code du cinéma et de l'image animée). Elle est présidée par le Préfet de l'Isère et est composée de 7 élus (maire de la commune d'implantation du projet, le président de l'EPCI concerné, le président du SCoT concerné, le président du Département, le président de la Région, un membre représentant les maires au niveau départemental, un membre représentant les présidents

des intercommunalités au niveau départemental) et de 4 personnes qualifiées (2 en matière de consommation et de protection des consommateurs et 2 en matière de développement durable et aménagement du territoire) cf. Arrêté préfectoral n°2015110-0005 du 20 avril 2015.

À ce titre, les membres du Bureau étudient régulièrement les nouveaux projets de construction ou d'extension de grandes surfaces commerciales. Puis le Président du Syndicat Mixte, ou un représentant, est chargé de porter la parole du SCoT lors de la réunion de la CDAC. L'avis est rendu au regard de la compatibilité des projets avec les orientations et objectifs du SCoT.

Dossier d'autorisation commerciale en CDAC

Saint-Jean-de-Soudain	LIDL - Avis défavorable	Mai-2016
Bourgoin-Jallieu	Projet commercial "la Folatière" - Avis favorable	Sept-2016

LES AUTRES CONSULTATIONS OU ASSOCIATIONS DU SCOT NORD-ISÈRE

Le Syndicat Mixte du SCoT Nord-Isère fait partie de la Commission Départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers de l'Isère (CDPENAF) en tant que représentant des structures porteuses de SCoT en Isère. À ce titre, son représentant a siégé au sein de cette instance. Cette commission peut être consultée pour toute question relative à la réduction des surfaces naturelles, forestières et à vocation ou à usage agricole et émet dans ce cadre, un avis sur l'opportunité de certaines procédures ou autorisations d'urbanisme.

L'équipe du Syndicat Mixte rassemble les avis techniques issus des structures porteuses de SCoT à l'échelle départementale sur les dossiers présentés et instruits, à son niveau, les dossiers concernant le territoire du SCoT Nord-Isère.

En 2016, 11 projets ont été instruit par le Syndicat Mixte du SCoT Nord-Isère et ont reçu un avis en CDPENAF.

LA RÉVISION GÉNÉRALE DU SCOT

Par délibération en date du 28 février 2014, le Comité syndical a décidé de prescrire la révision du SCoT Nord-Isère pour la mise en conformité du SCoT avec des normes législatives supérieures et tenir compte de schémas régionaux.

La procédure de révision

UNE RÉVISION CIBLÉE

Dès la prescription de la révision les élus ont souhaité que celle-ci soit ciblée de façon à permettre d'apporter les compléments nécessaires au SCoT actuellement en vigueur, pour qu'il soit conforme aux évolutions législatives. Les orientations fondamentales du SCoT ne sont donc pas remises en question. Les compléments et ajustements du SCoT pour la révision ont fait l'objet de travaux réalisés par l'équipe du SCoT avec l'appui de l'agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise.

UNE RÉVISION « RALENTIE » DE FIN 2015 À DÉBUT 2017 DANS L'ATTENTE DE LA STABILITÉ DU PÉRIMÈTRE

Le périmètre du SCoT Nord-Isère est devenu « instable » dès fin 2015 et jusqu'à l'obtention des actes administratifs nécessaires arrêtant définitivement le périmètre du SCoT Nord-Isère, soit au 1^{er} janvier 2017.

Et ce pour les raisons suivantes :

- fin 2015 : demande de retrait de la CC des Balmes Dauphinoises du SCoT Nord-Isère et demande d'adhésion au SCoT de la Boucle du Rhône en Dauphiné,
- 1^{er} janvier 2016 : fusion des Communautés de commune de Bièvre Isère et de la Région Saint-Jeannaise puis décision de cette nouvelle intercommunalité de sortir du Syndicat Mixte au 1^{er} juillet 2016,
- 1^{er} janvier 2016 : délibération de la commune des Abrets actant le principe de création d'une commune nouvelle par regroupement des communes des Abrets, de Fitilieu et de la Bâtie Divisin ; cette dernière appartenant à une intercommunalité adhérente

à l'établissement public du SCoT de Grenoble, c'est au 1^{er} janvier 2017 que la décision a été prise de maintenir cette nouvelle commune dans le périmètre de la CC des Vals du Dauphiné nouvellement créée et donc dans le périmètre du SCoT.

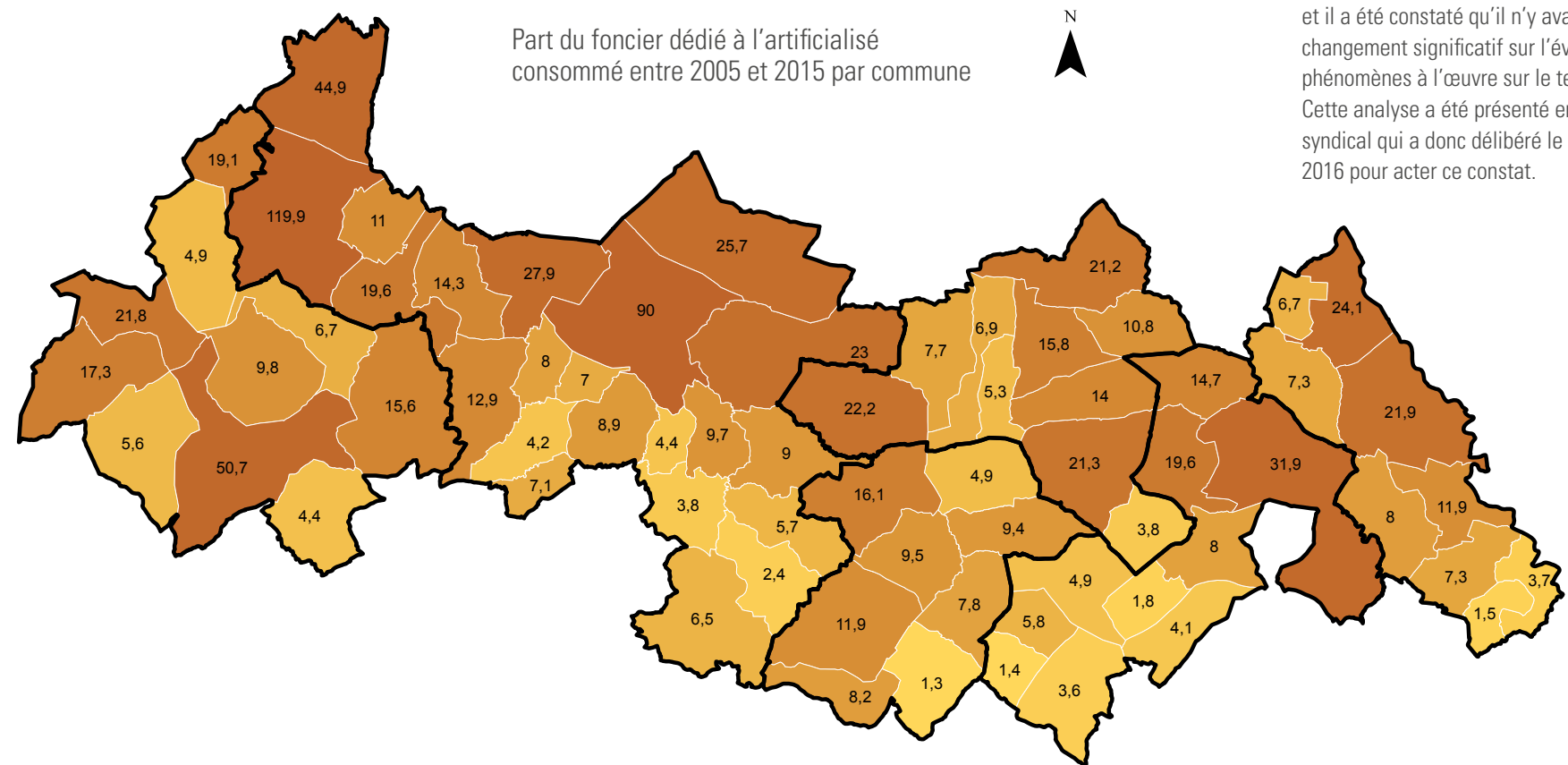
LA CONSOLIDATION DU DIAGNOSTIC DU TERRITOIRE

Le diagnostic du SCoT s'est enrichi en 2016 avec la réalisation du bilan de la consommation d'espace durant les dix dernières années sur le nouveau périmètre. En effet cette partie du rapport de présentation du SCoT a dû être actualisée sur le bon périmètre.

Le Syndicat Mixte a fait l'achat des données SAFER (données basées sur le parcellaire des communes et la destination des parcelles) qui ont été retraitées en interne par le sigiste/cartographe (traitements statistiques mais aussi représentations cartographiques sur l'ensemble du territoire) afin d'actualiser le bilan de la consommation d'espace.

En complément, sur la base des indicateurs de suivi du SCoT, une analyse a été effectuée afin de déterminer si les tendances observées du SCoT en 2009 (période de référence du diagnostic du SCoT actuellement en vigueur) étaient toujours d'actualité.

Cet exercice a permis de renseigner neuf indicateurs clés sur la base des données de 2012-2013 (données les plus récentes) et il a été constaté qu'il n'y avait pas de changement significatif sur l'évolution des phénomènes à l'œuvre sur le territoire. Cette analyse a été présentée en comité syndical qui a donc délibéré le 27 janvier 2016 pour acter ce constat.



Légende

119,9 Hectares consommés pour l'artificialisé entre 2005 et 2015

0 2,5 5 10 Km



Source : SAFER-2015
Auteur : SCoT Nord Isère

Le contenu du projet

LE PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (PADD) DU SCoT

Le débat sur le PADD du SCoT révisé a eu lieu lors du comité syndical du 27 janvier 2016.

Il a été rappelé que les axes fondamentaux du projet, tels que définis pour le SCoT actuellement en vigueur, étaient maintenus. En effet, ceux-ci portent essentiellement sur la vallée urbaine et le réseau de gares or l'évolution du périmètre n'impacte que très marginalement ce secteur.

LA DÉCLINAISON DU PADD DANS LE DOCUMENT D'ORIENTATIONS ET D'OBJECTIFS (DOO)

Les travaux de la révision se sont poursuivis avec l'appui de l'agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise pour finaliser la rédaction du DOO sur les thèmes suivants : Commerce, Trame Verte et Bleue, Energie, Aménagement numérique.

Le volet commerce

Au regard des différentes options permises par la loi, les élus du Syndicat Mixte n'ont pas souhaité élaborer de Document d'Aménagement Commercial (DAC) ni de Document d'Aménagement Artisanal et Commercial (DAAC) mais ont opté pour l'élaboration d'un DOO comprenant des orientations relatives à l'équipement commercial et artisanal et des localisations préférentielles des commerces.

La 1^{ère} version, validée par le Bureau syndical, des orientations du volet commerce a été présentée aux techniciens des intercommunalités et des principales communes du territoire lors d'un atelier de travail qui s'est réuni le 25 avril. Plusieurs allers-retours ont ensuite eu lieu jusqu'en juin.

Puis le Bureau syndical s'est réuni à 5 reprises pour caler la rédaction finale du DOO sur les orientations commerciales (6 avril, 1^{er} et 15 juin, 6 juillet, 28 septembre).

Le volet Trame verte et bleue

La déclinaison du PADD dans le DOO a consisté à prendre en considération les éléments ci-dessous.

- Les évolutions législatives (Grenelle) basées sur une prise de conscience et des avancées scientifiques sur la nécessité de préserver la biodiversité.
- Les attendus du Code de l'urbanisme et la prise en compte du Schéma régional de Cohérence Ecologique de la Région Rhône Alpes.
- Le Nord-Isère identifié comme secteur prioritaire d'intervention de la Région pour les corridors à restaurer.
- Les corridors écologiques du SCoT en vigueur et opposable.

Après collecte des avis des intercommunalités fin 2015, l'agence d'urbanisme a organisé des réunions de travail avec ces dernières en janvier / février afin d'affiner, notamment, le tracé de la trame verte : 10 corridors stratégiques ont été définis.

Le Bureau syndical s'est réuni à 7 reprises en 2016 (2 mars, 6 avril, 20 juillet, 7 et 28 septembre, 5 et 12 octobre) afin de valider successivement la trame verte et bleue et les orientations s'y rattachant.

Le volet Energie

La déclinaison du PADD dans le DOO a consisté à prendre en considération les éléments ci-après.

- En référence au Code de l'urbanisme, le DOO doit déterminer les conditions permettant d'assurer la réduction des émissions de gaz à effet de serre, la maîtrise de l'énergie et la production énergétique à partir de sources renouvelables.
- Le Schéma Régional de Climat Air Energie (SRCAE).
- Les objectifs stratégiques et opérationnels définis par les Plans Climat Energie Territoriaux (PCET).

Le Bureau syndical s'est réuni à 2 reprises sur le volet Energie (11 mai, 20 juillet) afin de définir les orientations du SCoT sur ce thème.

Le Volet Eau

Le Schéma directeur d'aménagement et de gestion de l'eau Rhône méditerranée (2016-2021) fixe des orientations avec lesquelles le SCoT doit être compatible.

Le territoire du SCoT fait l'objet d'une attention particulière au regard de sa fragilité en termes d'assainissement notamment concernant l'état des milieux récepteurs.

Sur cette question le Syndicat Mixte a travaillé en étroite collaboration avec les services de l'Etat et l'expertise du Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de la Bourbre (SMABB). Le Syndicat Mixte a sollicité, en avril 2016, l'ensemble des structures et collectivités compétentes en matière d'assainissement afin d'être en mesure de justifier de l'adéquation entre les capacités des stations d'épuration du territoire et, d'une part, la population raccordée actuelle et le développement de l'urbanisation à horizon 2030 et d'autre part, les capacités du milieu récepteur. Les données ainsi collectées ont fait l'objet d'une analyse par le bureau d'études Soberco Environnement. Sur cette base, notamment, et au regard des nouvelles orientations du SDAGE, le Bureau syndical a pu adapter les orientations du DOO afin de garantir la compatibilité avec le SDAGE tout en tenant compte des spécificités du territoire. Le Bureau syndical s'est réuni début novembre sur cette question afin de prendre connaissance des réponses des syndicats et collectivités concernées.

Le volet Habitat

Dans le cadre de la révision, il s'agit d'être compatible avec la modification de la Directive Territoriale d'Aménagement de l'aire métropolitaine lyonnaise (DTA) qui fixe un plafond démographique en termes d'accueil de la population à horizon 2030. Ce plafond concerne 4 SCoT et 17 communes dont 6 sur le SCoT Nord-Isère : Bonnefamille, Diémoz, Grenay, Heyrieux, Saint-Quentin Fallavier et Satolas et Bonce.

Les élus du SCoT ont également souhaité adapter certaines prescriptions du volet

habitat afin de tenir compte de l'évolution de la situation de certaines communes et afin de faciliter la mise en œuvre du volet Habitat du SCoT actuellement opposable. Sur la base de critères INSEE, des travaux de la révision du SCoT et des projets locaux présentés, le Bureau syndical et le Comité syndical ont validé le changement de statut des communes d'Eclos-Badinières et de Satolas et Bonce qui sont passées de « village » à « bourg-relais » selon la typologie de l'armature urbaine définie dans le SCoT. Les modalités d'application de certaines prescriptions du SCoT ont été ajustées de

façon à rendre plus opérationnelle la déclinaison des orientations du SCoT dans les PLU/PLUI et PLH.

La commission Habitat a organisé 3 séances de travail sur ces questions (3 février, 4 avril et 27 avril) et le Bureau syndical s'est réuni à 8 reprises (12 janvier, 3 février, 1^{er} et 15 juin, 6 juillet, 7 septembre, 5 octobre, 9 novembre) de façon à adapter au mieux la rédaction du DOO. Une séance de travail a eu lieu avec les services de la DDT en décembre.

Le volet économie

La modification de la DTA implique une mise en compatibilité du SCoT au regard des prescriptions relatives aux volets économie et déplacement.

Le Syndicat Mixte du SCoT a réalisé en novembre 2015 un Atlas des ZAE du territoire identifiant par EPCI l'ensemble des zones d'activités et leurs caractéristiques. Le DOO a donc été complété et actualisé notamment sur la partie relative aux besoins en foncier pour l'activité économique. Le Bureau syndical s'est réuni à 4 reprises sur ce thème (3 février, 15 juin, 28 septembre, 12 octobre).

L'assistance juridique

Le Syndicat Mixte travaille en étroite relation avec un cabinet d'avocat afin de lui permettre de sécuriser la procédure et le contenu de la révision à mesure de son avancement. En 2016, cette

assistance est intervenue afin d'apporter un éclairage juridique sur le volet commercial de la révision, le diagnostic du territoire et l'évolution du périmètre du SCoT.



Dauphiné Libéré, septembre 2016.

La concertation

La concertation sur le PADD avec les Personnes Publiques Associées (PPA) a eu lieu le 28 avril 2016. Cette réunion a permis d'échanger sur le PADD avec les représentants des organismes présents : CAPI, CCCND, DDT38, commune de Septème, commune de Colombier Saugnieu, Département de l'Isère, association Lo Parvi, Chambre d'agriculture, SCoT Boucle du Rhône en Dauphiné, SCoT de l'agglomération lyonnaise, Chambre des métiers et de l'artisanat de l'Isère.

Le Syndicat Mixte a également organisé des échanges particuliers avec la CAPI, la CCCND et les intercommunalités des VDD sur les questions thématiques de la révision spécifiques à leur territoire et transversaux.

Une réunion de concertation a eu lieu avec les services de l'Etat le 15 décembre 2016 portant sur les orientations du DOO. Par ailleurs afin d'informer le grand public sur la révision, un article est paru dans un supplément du Dauphiné Libéré (magazine Offre Habitat) en septembre 2016. Le site Internet a aussi été alimenté des différents documents d'avancement de la révision.

LE DÉVELOPPEMENT DU PARTENARIAT

Le partage des connaissances avec les intercommunalités

L'OUTIL SIG : UN APPUI CARTOGRAPHIQUE UTILE

D'un point de vue technique, le Syndicat Mixte du SCoT possède une licence ArcGis 10 utilisée exclusivement sur le poste SIG mais aussi des licences gratuites du logiciel QGIS pour les chargés de missions en urbanisme. Ces derniers possèdent des projets préconstruits pour l'utilisation des données principales (PLU, cadastre, photo aérienne, ...). Cet outil a permis en 2016 de répondre aux sollicitations des EPCI membres de disposer de certaines données ou cartes utiles pour l'élaboration de leur projet d'urbanisme.

Le Syndicat Mixte a apporté un soutien en matière cartographique pour la nouvelle intercommunalité des VDD. De nombreuses cartes ont été demandées fin 2016 afin que les élus puissent avoir une meilleure connaissance du nouveau territoire fusionné.

Cartes réalisées pour la CC des VDD à leur demande

- Une carte avec le périmètre des 4 intercommunalités (CCVT, CCBT, CCVH, CCLVG).
- Un fond de carte avec les limites communales.
- Un fond de carte avec les limites communales et données précises (nom des communes, nombre d'habitants/commune avec une légende par couleur des communes les moins peuplées à celles les plus peuplées).
- Une carte des temps de parcours (5 min, 10 min, 15 min) depuis Tour-du-Pin, Les Abrets en Dauphiné, Pont-de-Beauvoisin, Saint-Victor-de-Cessieu.
- Une carte des zones d'activités sur le territoire de la nouvelle communauté.
- Une carte avec les polarités commerciales : Villes-centres, bourgs-relais et autres polarités : quartiers gares ou autres ayant du sens du point de vue commercial.
- Une carte sur la densité de population et sur la localisation des logements sociaux.

LES INDICATEURS DE SUIVI ET L'ÉTAT « ZÉRO » DU SCoT

« L'état 0 » du SCoT, élaboré à partir des indicateurs de suivi, permet de faire le constat initial des tendances du territoire au regard des différents objectifs thématiques du SCoT. La loi prévoit l'obligation de procéder à la mesure des résultats de l'application du SCoT dans les 6 ans après son approbation. Cette analyse se fera sur la base des indicateurs qui seront régulièrement renseignés.

Aussi, une présentation de l'état 0 du SCoT et des indicateurs de suivi a été effectuée à chacune des intercommunalités membres du Syndicat Mixte afin qu'elles puissent prendre conscience du travail réalisé et mieux s'approprier les enjeux de la mise en œuvre du SCoT à horizon 2030.

La participation à l'avancée des projets du territoire

Le Syndicat Mixte a apporté sa contribution pour l'élaboration de projets importants pour le territoire en participant aux nombreuses réunions.

- Étude pour le développement et l'extension du Golf de L'Isle-D'Abeau.
- Commission de concertation sur le foncier agricole pour le projet de Ligne à Grande Vitesse Lyon Turin.
- Élaboration du contrat vert et bleu du bassin de la Bourbre.
- Révision du SAGE du bassin de la Bourbre.

L'inter-SCoT de l'aire métropolitaine lyonnaise

L'inter-SCoT est une démarche de coopération entre les 13 SCoT de l'aire métropolitaine lyonnaise (AML) couvrant un territoire de 3 millions d'habitants. Ce sont 13 SCoT qui sont acteurs dans cette démarche : Agglomération lyonnaise, Beaujolais, Boucle du Rhône en Dauphiné, Bugey-Côtière-Plaine de l'Ain, La Dombes, Loire Centre, Monts du Lyonnais, Nord-Isère, Rives du Rhône, Roannais, Sud Loire, Val de Saône-Dombes.

Cette démarche est animée par les Agences d'urbanisme de Lyon et de Saint-Étienne.

Cf. rapport d'activité en annexe 2.

Le Syndicat Mixte du SCoT a participé aux 8 réunions de travail techniques de 2016 et le Président à la rencontre des Présidents des 13 SCoT qui s'est tenue le 27 avril 2016.

Carte de l'inter-SCoT de l'AML au 1^{er} janvier 2017



ANNEXE 1

Les instances du Syndicat Mixte du SCoT Nord-Isère début 2016

LE COMITÉ SYNDICAL

Suite à la fusion de la Communauté de communes de la région Saint-Jeannaise et la Communauté de communes Bièvres Isère le 01 janvier 2016, des nouveaux délégués titulaires ont été désignés le 29 janvier 2016 jusque fin novembre 2016, date d'approbation des nouveaux statuts.

Les 43 délégués au SM du SCoT Nord-Isère du 29 janvier à fin novembre 2016

Communauté de communes des Vallons du Guiers

COQUET Raymond
MARCEL Roger
REYNAUD Jean-Louis

Communauté de communes de la Vallée de l'Hien

ARCHER Jean-Claude
DUVERNE Christophe

Communauté de communes des Vallons de la Tour

FREMY Didier
DELDICQUE Jean-François
DOIDY Bernard
ARNAUD Thérèse
VITTE Gérard

Communauté de communes Bièvres Isère Communauté

SIMONDANT Martial
PIOLAT Jean-Christian
GERBE Henri

Communauté de communes Bourbre-Tisserands

GROS Hubert
RABATEL Daniel
CHABERT Jean-Pierre

Communauté de communes des Balmes Dauphinoises

CHAVANTON-DEBAUGE Edith
FERRARIS Patrick

Communauté de communes des Collines du Nord Dauphiné

PORRETTA René
COCHARD Bernard
MICHAUD Jean-Paul
QUEMIN André
REY Christian

Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère

ARNOLD Annick
BALLEFIN Robert
BARRAL-JOANNES Anne-Laure
BERGER Alain
BERGER Dominique
CHRIQUI Vincent
COMBEROUSSE Yves
DOYEN Eric
DURA Jean-Christophe
GENTAZ Gilles
GIROUD Maurice
JURADO Alain
LAUDE Michel
LAVILLE Christophe
RABUEL Guy
REY Eugène
VASSAL Guy
VIAL Martial
WIRTH Jean-Pierre
ZIERCHER André

LE BUREAU SYNDICAL

Membres du Bureau syndical en 2016

BERGER Alain,
Président

FREMY Didier,
1^{er} VP

QUEMIN André,
2^{ème} VP

BERGER Dominique,
3^{ème} VP

SIMONDANT Martial,
4^{ème} VP jusqu'au 30 juin 2016

GROS Hubert,
5^{ème} VP

COQUET Raymond,
6^{ème} VP

LAVILLE Christophe,
7^{ème} VP

FERRARIS Patrick,
8^{ème} VP jusqu'au 30 juin 2016

DUVERNE Christophe,
9^{ème} VP

REY Christian,
10^{ème} VP

DOIDY Bernard,
11^{ème} VP

RABUEL Guy,
12^{ème} VP

ANNEXE 2

L'inter-SCoT de l'aire métropolitaine Lyon - Saint-Étienne Rapport d'activités 2016

L'ANIMATION DE LA DÉMARCHÉ

Animation technique de la démarche

Il s'agit pour l'essentiel du temps consacré à la préparation et à l'animation du comité technique de la démarche inter-SCoT. Le comité technique se réunit toutes les six semaines.

Les principales tâches conduites ont été les suivantes

- Préparation et organisation des comités techniques réunissant les treize chefs de projet de SCoT, les représentants de la Dreal, ceux du Pôle Métropolitain et du Syndicat Mixte pour les Transports de l'AML.
- Élaboration du programme annuel de l'inter-SCoT avec les treize chefs de projet (études, ateliers thématiques, observation) selon les attentes des présidents de syndicats mixtes porteurs de SCoT.
- Suivi et coordination des études inter-SCoT réalisées par les chargés d'études des Agences de Lyon et de Saint-Étienne ; en lien avec les autres acteurs à l'échelle métropolitaine.
- Présentation de la démarche et interventions : auprès d'autres collectivités, auprès des professionnels publics et privés de l'aménagement et de l'urbanisme, les instances techniques et politiques à l'échelle nationale (accueil de délégations compris).
- Réflexion sur la possibilité de renforcement du partenariat au sein de l'inter-SCoT.

HUIT COMITÉS TECHNIQUES SE SONT TENUS SUR L'ANNÉE 2016

Animation politique de la démarche

L'activité d'animation de la démarche inter-SCoT consiste à assurer la préparation et l'organisation des rencontres des présidents ainsi que des rencontres entre élus thématiques (vice-présidents, adjoints). Lors de la rencontre des présidents, a minima annuelle, les points abordés sont la définition du programme d'études et le suivi de son avancée. Des interventions spécifiques en bureaux ou bien devant les conseils syndicaux des structures porteuses de SCoT sont également assurées (par exemple dans le cadre de la mission « Harmonisation »).

En 2016, a été assurée :

- une rencontre des présidents des 13 SCoT membres le 27 avril 2016, à l'Agence d'urbanisme de Lyon. À l'ordre du jour :
 - organisation du programme inter-SCoT,
 - validation des thématiques de travail pour la période 2016-2020 ;
- la préparation de la rencontre avec le Préfet de la Région Auvergne- Rhône-Alpes tenue le 14 février 2017.

Communication

En matière de communication, trois missions ont été conduites en 2016 :

- l'alimentation du site internet <http://www.urbalyon.org/Inter-Scot/site/> Accueil par des brèves sur l'actualité de l'inter-SCoT (grand public) et par la valorisation des études produites,
- la poursuite de la revue de presse métropolitaine hebdomadaire réalisée à partir de la presse quotidienne locale (liste de destinataires contrôlée),
- la mise en place d'une lettre d'information métropolitaine (en remplacement de la Lettre inter-SCoT) ; un premier numéro est paru en septembre 2016.

LE VOCABULAIRE PARTAGÉ

Harmonisation des SCoT

Engagé début 2013, le travail d'harmonisation des SCoT est une mission au long cours inscrite à l'agenda de l'inter-SCoT depuis 2013.

En 2016, a été assurée une production importante dans ce cadre

« *Cahier de recommandations pour une harmonisation de la sémiologie et du vocabulaire employés dans les SCoT* ». La version finale est la version validée pour la rencontre des présidents le 27 avril 2016.

Vulnérabilité des ménages et des territoires

Un premier livrable marque la première étape du travail en matière de vulnérabilité énergétique. Il restitue, à diverses échelles exploratoires, des éléments de connaissance issus de diverses modalités et méthodes d'approche en cours. Les résultats présentés illustrent ces efforts de repérage et de territorialisation de la vulnérabilité énergétique. Ils permettent d'initier un processus de sensibilisation.

Deux actions ont été conduites en 2016

- Publication « *Appréhender le volet social de la transition énergétique. Des approches à comprendre et à faire évoluer* ».
- Préparation du séminaire « Les enjeux de l'énergie à l'échelle de l'aire métropolitaine lyonnaise » tenu le 18 janvier 2017, à l'Agence d'urbanisme de Lyon.

Paysages

L'approche paysagère porte en elle la possibilité d'aborder, par une approche sensible et transversale, le grand territoire de l'aire métropolitaine tant dans sa diversité que dans ses interdépendances (massifs et plaines, côtières et défilés, grandes et petites vallées, cultures et infrastructures, énergie, etc.).

Les objectifs pour l'inter-SCoT sont au nombre de quatre

- Bâtir, autour d'un vocabulaire tout à la fois fédérateur et différenciant, une vision partagée des problématiques paysagères de l'aire métropolitaine Lyon - Saint-Étienne : identifier les points forts, les spécificités et besoins d'intervention, les grands objets et les principales ambiances.
- Formuler des enjeux métropolitains par des médias multiples (exposition, événements, etc.), conçus comme autant de passerelles entre ce qui fait trait commun, stratégie partagée et les spécificités locales des territoires (différenciations nécessitant des précisions dans chacun des SCoT).
- Anticiper les évolutions attendues à l'échelle métropolitaine, être force de proposition et construire les scénarios ; l'objectif est de construire à terme une coupe ou plutôt « transect » réalisée à partir d'une observation de terrain qui représente le long d'un tracé linéaire et selon la dimension verticale, une superposition de croquis.
- Animer un partenariat large (présence de l'Etat et de la Région notamment) autour de la question et porter ces « valeurs » et les faire reconnaître à une échelle plus large, en lien avec les différents schémas.

En 2016, a été assuré

Le lancement en juillet 2016 de 12 fiches « paysage » : *géomorphologie, eau, forêt, agriculture, trame verte et bleue, village, entrée de ville, urbain et transformations, espace public, infrastructures de transport, paysages culturels, énergie.*

Outils de représentation de l'aire métropolitaine lyonnaise

Initiée en 2011, la collection « Réalités métropolitaines » est un ensemble original de posters développé par l'Agence d'urbanisme de Lyon en partenariat avec celle de Saint-Étienne. Quatre posters sont déjà parus, régulièrement mis à jour.

En 2016 a été lancée :

L'élaboration d'un cinquième poster sur le réseau des déplacements à l'échelle de l'aire métropolitaine lyonnaise (achevé – soumis à validation en 2017).



Syndicat mixte du SCoT Nord-Isère
8, rue Pierre Vincendon
38110 La Tour-du-Pin
Tél : 04 74 33 52 71
Fax : 04 74 33 52 43
Email : secretariat@scot-nordisere.fr
www.scot-nordisere.fr